

CR028

12 jours 84 heures

6 180 €

Déjeuners offerts  
Exonérés de TVA

## Certificat Conseiller assurance vie individuelle

### COMPÉTENCES VISÉES

- **Cibler** les attentes et besoins de produits ou de services d'assurance du client.
- **Sélectionner** et conseiller une solution pertinente à partir de l'évaluation des besoins du client.
- **Présenter**, comparer, expliquer les garanties du contrat proposé et leurs limites, établir et présenter un devis d'assurance.
- **Argumenter** et justifier les solutions de souscription du ou des contrats d'assurance proposées.
- **Appliquer** la réglementation propre aux contrats d'assurance vie.
- **Explorer** les opportunités réglementaires, économiques ou commerciales pour développer son portefeuille client.

### PUBLIC

- Chargés de clientèle
- Téléconseillers
- Chargés d'études juridiques
- Conseillers en assurance
- Agents
- Courtiers

### PRÉ-REQUIS

AA131 - AA134ou expérience équivalente

### FORMATEUR(S)

Cette formation est animée par des professionnels de l'assurance, formateurs experts de l'Ifpass.

## SESSION(S) 2021

Dates disponibles sur le site  
[www.ifpass.fr](http://www.ifpass.fr)

Session(s) continue(s)

Disponible en régions sur demande

### MÉTIERS VISÉS

03A - Vente itinérante, 03B - Vente en bureau ou point de vente, 03C - Vente des contrats sur plateforme (téléphonique ou Internet)

### PERSONNALISATION DE PARCOURS

Un questionnaire préparatoire sera remis en amont de la formation au participant lui permettant de faire remonter auprès du formateur ses attentes et besoins spécifiques.

### VALIDATION

Un certificat sera remis en cas de succès aux épreuves de validation

## PROGRAMME

### MODULE 1 : ENVIRONNEMENT RÉGLEMENTAIRE, TECHNIQUE, JURIDIQUE ET FISCAL DE L'ASSURANCE VIE INDIVIDUELLE

(AA098 - AA091 - AA224 - AA099 - AA378 - AA084)

#### A. Contrats d'assurance vie individuelle

1. Garanties des contrats d'assurance vie
2. Mécanismes des contrats d'assurance vie
3. Environnement juridique de l'assurance vie individuelle

#### B. Devoir de conseil et obligation d'information

1. Obligations d'information et de conseil
2. Mise en œuvre des principales mesures de la réglementation
3. Formalisation dans le cadre d'un contrat d'assurance vie multi support

#### C. Environnement juridique de l'assurance vie individuelle

1. Mécanisme de la souscription du contrat
2. Opérations en cours de contrat
3. Dénouement du contrat
4. Spécificités des contrats de capitalisation

#### D. Environnement fiscal de l'assurance vie individuelle

1. Principales dispositions fiscales
2. Enveloppes « fiscales » spécifiques
3. Spécificité fiscale des contrats et bons de capitalisation
4. Incidence des contrats d'assurance vie et IFI Prélèvement forfaitaire unique (Flat Tax)

#### E. Clause bénéficiaire

1. Déterminer le bénéficiaire
2. Organiser la dévolution successorale
3. Analyser les conséquences civiles et fiscales
4. Rechercher le bénéficiaire

#### F. Assurance vie et démembrement

1. Démembrement de propriété
2. Souscription d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation en démembrement
3. Démembrement de la clause bénéficiaire

### MODULE 2 : ASPECTS FINANCIERS EN ASSURANCE VIE INDIVIDUELLE (1 JOUR)

#### A. Aspects techniques et financiers des produits d'épargne en UC

1. Produits (supports) financiers
2. Différents types de gestion
3. Mécanismes durant la vie du contrat
4. Fiscalité

#### B. Marchés boursiers et produits financiers

1. Construire sa stratégie boursière
2. Comprendre les mécanismes des marchés boursiers
3. Connaître les titres financiers et leur fonctionnement
4. Appréhender l'investissement en OPCVM

### MODULE 3 : ARGUMENTER LA VENTE DE CONTRATS D'ASSURANCE VIE INDIVIDUELLE

(AC013)

#### A. Attentes de la clientèle

#### B. Approche produit et approche globale

#### C. Spécificités de la vente de contrats d'assurance vie individuelle

### PACK RÉUSSITE

1. Journée de training obligatoire pour tous les candidats en vue de l'épreuve finale.
2. Epreuve de validation d'une journée composée d'un écrit et/ou oral devant un jury de professionnels et pédagogues.

La certification est obtenue à partir de 12/20 de moyenne générale.